

CONSIGNES REOMI

COMMENT PRÉSENTER LES BACS POUR LA COLLECTE ?



**Vous souhaitez
que votre bac
soit collecté ?**



Poignée à l'opposé de la chaussée
OU bac sur le domaine privé
= bac non collecté
(aucune levée comptabilisée)

Poignée vers la chaussée
ET bac sur le domaine public
= bac collecté
(1 levée comptabilisée)

Les **poignées** et les **roues** doivent être **orientées vers la rue** pour que les bacs soient ramassés. Ils doivent être **visibles** pour les agents de collecte et **positionnés sur le domaine public**.

Rappel :

- il est fortement demandé de **sortir le bac la veille au soir de la collecte**.
- N'oubliez pas de retirer l'étiquette rouge afin que votre bac soit collecté.



Il est essentiel que le bac soit bien rempli **sans que les sacs-poubelles ne débordent**. Un surplus pourrait endommager le couvercle.

De surcroît, dans le cadre de la redevance incitative et particulièrement pour la part variable, le couvercle doit être **maintenu fermé lors de la collecte**, en particulier pour **les bacs dotés d'une serrure**.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

? **une question, un doute ?**

les agents du service Déchets vous répondent :

Communauté d'Agglomération de Saint - Dié - des - Vosges

1, Place de l'Europe - 88100 Saint - Dié - des - Vosges

03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr

